



PRESTATIONS DE TRANSPORTS DE PATIENTS POUR LES ETABLISSEMENTS DU GHT LOIRE

CCTP ANNEXE

LOT 20 - Transports pour les patients de l'accueil de jour itinérant « Les Monts et Vermeil » du CH des Monts du Lyonnais

Lot 21 – Transports pour les patients de l'accueil de jour « Les mots bleus » du CH des Monts du Lyonnais

PRESENTATION DE L'AJI (ACCUEIL DE JOUR ITINERANT MULTI-COMMUNAL)

L'AJI accueille des personnes âgées de plus de 60 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, ayant des troubles du comportement modérés, vivant chez eux ou dans leur famille, et leur propose sur la journée des activités sociales et thérapeutiques adaptées. Certaines personnes pourront être à mobilité réduite.

CAPACITE MAXIMALE DE L'ACCUEIL DE JOUR :

- AJI « Les Monts et Vermeil » : 10 places par journée d'accueil
- AJ « Les mots bleus » : 7 places par journée d'accueil

PERIODE D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE JOUR : 225 jours par an, du lundi au vendredi (hors jours fériés)

FERMETURE DE L'ACCUEIL DE JOUR : 5 semaines par an, sur 3 périodes : 3 semaines de vacances en été – 1 semaine lors des fêtes de fin d'année – 1 semaine en avril lors des congés de printemps (+ 31 octobre pour AJ « Les mots bleus »)

LIEUX D'ACCUEIL DE JOUR :

	Adresse	Lieu d'accueil	Jours d'accueil	Horaires d'accueil
SITE ST LAURENT DE CHAMOUSSET	331 Route de la Patte 69930 St Laurent de Chamousset	Salle polyvalente 2 ^{ème} étage	LUNDI MARDI VENDREDI	Arrivée 9h45 Départ 16h00
SITE ST SYMPHORIEN SUR COISE	189 Avenue de La Libération 69590 St Symphorien sur Coise	Salle du PASA – bâtiment annexe	MERCREDI	
SITE ST MARTIN EN HAUT	Place de la Mairie 69850 St Martin en Haut	Salle de la Mairie – 1 ^{er} étage	JEUDI	

SITE CHAZELLES SUR LYON	10 Rue de la Charité 42140 Chazelles Sur Lyon		DU LUNDI AU VENDREDI	Arrivée 9h45 Départ 16h15
-------------------------------	---	--	----------------------------	------------------------------------

TERRITOIRES A DESSERVIR : communes indiquées ci-dessus et communes limitrophes, selon la carte indicative des communes ci-après (32 communes de la CC des Monts Du Lyonnais).



Pour le site de St Laurent de Chamousset : Villechenève, Montrottier, Longessaigne, Chambost-Longessaigne, St Clément les Places, Montrottier, Brullioles, Brussieu, Les Halles, Souzy, Haute Rivoire, Montromant, St Genis-L'Argentière, St Foy L'Argentière, St Laurent de Chamousset.

Pour le site de St Symphorien sur Coise : Meys, Aveize, La Chapelle sur Coise, Pomey, Grézieu le Marché, Coise, Larajasse, St Symphorien sur Coise.

Pour le site de St Martin en Haut : St Martin en Haut, Duerne, Larajasse, Aveize.

Pour le site de Chazelles : Chazelles, Maringes, St Symphorien Sur Coise, Grammond, Pomeys, Meys

L'accueil de jour se laisse l'éventualité d'accueillir des personnes dont le domicile ne serait pas dans l'une des communes listées ci-dessus. L'accord préalable du prestataire retenu sera alors systématiquement demandé avant toute commande de transport du bénéficiaire.

STATISTIQUES 2021 :

- AJI « Les Monts et Vermeil » :

Nombre de transports avec plus de 5 personnes dans le même véhicule : 88 pour environ 17 000 kms parcourus sur l'année

Nombre de transports avec moins de 4 personnes dans le même véhicule : 175 pour environ 31 500 kms parcourus sur l'année

- AJ « Les mots bleus » :

Nombre de transports en minibus : 320

OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

- **Le respect des obligations spécifiques des entreprises de transport public de personnes**

La prestation objet du présent marché relève du domaine du transport public de personnes conformément aux dispositions en vigueur relatives aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes civiles et du code des transports.

- **Le respect de la réglementation et des règles confort, de sécurité**

Le titulaire du marché est tenu de respecter les conditions imposées par la réglementation en vigueur concernant le matériel, le personnel, les conditions de transport, l'hygiène, la sécurité conformément à son agrément.

Il doit notamment veiller à la bonne installation et à la sécurité des personnes dans son véhicule (ceinture attachée, respect des limitations de vitesse ...)

Il doit garantir l'hygiène, l'entretien et les révisions sur son véhicule.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à des contrôles aléatoires.

- **La continuité du service**

Le titulaire du marché bénéficie de l'exclusivité pour les transports d'usagers de l'accueil de jour pour le(s) lot(s) sur le(s)quel(s) il intervient.

En contrepartie, le titulaire s'engage à répondre à tous les appels et/ou à organiser son remplacement par un autre prestataire au cas où il se trouverait dans l'impossibilité d'intervenir rapidement.

En cas d'impossibilité d'exécution d'un transport même momentanée du titulaire et sans proposition par celui-ci d'un remplacement, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contacter un autre fournisseur. La différence du montant du transport, s'il y a lieu, restera à la charge du titulaire du marché.

- **La définition de tournées mutualisées**

Le prestataire organise **en tournée** la prise en charge des usagers, de leur domicile vers l'accueil de jour, ainsi que le retour à domicile, et ce, autant de fois que la personne fréquente l'accueil de jour.

Le prestataire est tenu de respecter les horaires d'arrivée et de départ des usagers.

L'organisation des tournées est libre, toutefois, le candidat a l'obligation d'optimiser autant que possible les transports qu'il effectue, notamment en **mutualisant les trajets**, tant pour l'aller que pour le retour des personnes.

Il est à noter que le confort de la personne transportée doit être privilégié. À cette fin, **une même personne ne saurait passer plus de 45 minutes pour un même trajet**.

PRESTATIONS DE TRANSPORTS DE PATIENTS POUR LES ETABLISSEMENTS DU GHT LOIRE

L'AJI s'engage à faciliter la mise en œuvre de ces tournées en optimisant la fréquentation hebdomadaire de l'accueil de jour, notamment par l'envoi par mail, d'un planning des personnes présentes, au plus tard le vendredi de la semaine précédente pour la semaine à venir.

A titre indicatif et non contractuel, vous trouverez ci-après un planning hebdomadaire.

- AJI : « Les Monts et Vermeil »

		St Laurent de Chamousset	St Laurent de Chamousset	St Symphori en Sur Coise	St Martin En Haut	St Laurent de Chamousset
Adresse	commune	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Impasse Bellevue	69610 SOUZY	X				
Impasse des Maronniers	69610 AVEIZE	X				
rue Louis Chaise	69610 STE FOY	X				X
Chemin des Combes	69770 LONGESSAIGNE	X				
Rue Bel Air	69770 MONTROTTIER	X				
Chemin de la Thoranche	69610 HAUTE RIVOIRE	X				
Place des Roches	69930 ST LAURENT DE CHAMOUSSET	X				
Allée mon Village	69610 ST GENIS	X				X
Impasse du Charavet	69610 LES HALLES	X				
Rue de La Grange Thival	69930 ST LAURENT DE CHAMOUSSET	X				
Rue de Lyon	69930 ST LAURENT DE CHAMOUSSET		X			X
Rue de la Chenevatière	69610 ST GENIS		X			X
Rue du Stade	69610 STE FOY		X			
Impasse du Noisetier	69610 AVEIZE		X			
Chemin du Puits	69690 COURZIEU		X			
Rue des Prairies	69610 STE FOY		X			
rue Louis Chaise	69610 STE FOY		X			
Rue Sous les Œufs	69690 BRULLIOLES		X			X
rue Cours Denis	69930 ST LAURENT DE CHAMOUSSET		X			
Impasse des 4 vents	69930 ST LAURENT DE CHAMOUSSET		X			X
Avenue Gabriel Fougerousse	69930 ST LAURENT DE CHAMOUSSET					X
Chemin de la Chambadière	69770 MONTROTTIER					X
Route de la Barge	69610 MONTROMAND					X
Boulevard Grange Trye	69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE			X		
Chemin des Fourches	69590 COISE			X		
Rue Porte Neuve	69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE			X		
Boulevard du 11 Novembre	69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE			X		
Chemin de l'Orzon	69590 POMEYS			X		
Chaussée Grange Bastier	69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE			X		
Boulevard du 11 Novembre	69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE			X		
Chemin du Tavernier	69610 GREZIEU LE MARCHE			X		
route de Nezel	69590 LARAJASSE				X	
Rue de Rochefort	69850 ST MARTIN EN HAUT				X	
Rue du Stade	69850 ST MARTIN EN HAUT				X	

- AJ « Les mots bleus »

Résidents	Commune	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	Chazelles	X				
2	Chazelles	X		X	X	X
3	Maringes	X		X		X
4	St Symphorien Sur Coise	X				X
5	St Symphorien Sur Coise	X				
6	St Symphorien Sur Coise		X			X
7	Chazelles		X			X
8	Chazelles		X		X	
9	Grammond		X			
10	Grammond		X			
11	St Symphorien Sur Coise			X		
12	Pomeys			X		
13	Chazelles			X	X	
14	Chazelles			X		
15	Meys				X	X

- **L'accompagnement des personnes**

Les personnes transportées dans le cadre du présent marché constituent une population âgée et fragile. Il peut y avoir des annulations de dernière minute (chute, hospitalisation...), il est important d'avoir un numéro de téléphone pour avertir le chauffeur afin de lui éviter le déplacement. Les prestations objets du présent marché doivent donc être exercées de manière consciencieuse.

L'accompagnement des personnes se comprend du domicile ou du lieu de résidence jusqu'à l'accueil de jour et inversement.

- Les personnes transportées ne devront jamais être laissées seules, ni confiées à des tiers sans autorisation écrite préalable et conjointe des familles et de l'établissement.
- Aucune personne transportée ne pourra être laissée seule à l'accueil de jour sans la présence d'un professionnel
- En cas d'incident ou d'accident, le transporteur informe l'établissement et les familles dans les meilleurs délais et prend toute mesure nécessaire à la sécurité des personnes transportées (information des secours...).
- Le transporteur est tenu d'informer l'établissement de toute difficulté qui surviendrait dans l'exécution du présent marché.

- **L'obligation de confidentialité**

Le prestataire est tenu à une obligation de réserve et de confidentialité dans l'exercice des prestations objets du présent marché.

Tout manquement à ces obligations pourra faire l'objet d'un avertissement de la part du pouvoir adjudicateur et, en cas de manquements répétés, entraîner la mise en place de pénalités financières et/ou la résiliation du marché sans indemnité.

ENGAGEMENTS DE L'AJ

L'AJ souhaite garantir le bon déroulement des prestations objets du présent marché.

À cette fin, il s'engage :

- À communiquer au(x) prestataire(s) la liste hebdomadaire des personnes à transporter ainsi que les journées de présence à respecter. Toute modification lui sera communiquée dans les meilleurs délais
- À faire preuve d'une certaine souplesse sur les horaires d'arrivée et de départ.

ATTENTES CONCERNANT LA PROPOSITION TARIFAIRE DU CANDIDAT

Le candidat fera une proposition de prix sur la base d'une facturation mensuelle comprenant un tarif kilométrique et un forfait de prise en charge. Les factures devront impérativement mentionner la date du transport, le nombre de kilomètres parcourus par trajet, le nom et le nombre de personnes transportées par trajet.

Un ticket sera édité pour le jour de la semaine et la tournée effectuée, une seule fois, en début de mois, pour le mois complet, si les tournées ne changent pas. A chaque modification, un nouveau ticket sera réédité. Tous les tickets concernant le mois seront joints à la facture.

ANNEXES TECHNIQUES ET DOCUMENTS A REMETTRE DANS L'OFFRE

- L'inscription préfectorale au registre tenu par les services du ministère en charge des transports
- L'attestation de capacité professionnelle pour le transport routier de personnes (CERFA n°11414) délivrée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- la signature de la convention-type entre les entreprises de taxis et la caisse d'assurance maladie

ATTENTION : Les données ci-dessus sont données à titre purement indicatif car la fréquentation de l'accueil de jour est variable tout au long de l'année.

Aussi, une même personne peut venir chaque semaine sur toute l'année ou seulement quelques jours.

Lu et approuvé

(signature)